

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 580 Subventions (12.000 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 10^e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Ferraille, Le Temps des Rues et Ngamb'Art ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 10^e arrondissement, à l'association Ferraille, 168-170 rue Saint-Denis – 75 002 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 183126, 2021_09199.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer une convention avec l'association Ferraille, jointe en annexe.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 10^e arrondissement, à l'association Le Temps des Rues, 206 Quai de Valmy 75010 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 19553, 2021_08895.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 10^e arrondissement, à l'association Ngamb'Art, 9 rue Louis Blanc 75010 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 6881, 2021_09002.

Article 5 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 12.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO